

<https://pierre-alainmillet.fr/-271->



Conseil de communauté du 10 Janvier 2011

Dépenses publiques : le cas de l'assainissementâ€!

- Interventions - Conseil métropolitain du Grand Lyon -



Date de mise en ligne : mardi 11 janvier 2011

Copyright © Blog Vénissien de Pierre-Alain Millet - Tous droits réservés

Les trois délibérations concernant le programme de travaux de la direction de l'eau sont illustratives de l'enjeu des dépenses publiques pour notre cadre de vie.

Les principaux travaux évoqués concernent :

- les réseaux d'eau potable pour 5,560 M€
- la sécurité de la distribution en eau potable pour 2.926 M€
- l'entretien des galeries trainantes pour 1,800M€
- le traitement de problèmes récurrents d'inondations liées aux eaux pluviales pour 1,070M€
- le réseau hydraulique de sécurité incendie pour 2,200M€
- les réseaux d'assainissement de proximité pour 5,276M€ (dont la construction d'un égout de 300mm sur l'avenue du 11 novembre à Vénissieux)
- les stations de relèvement pour 0,670M€
- des opérations de réseaux (grilles et tampons, études et diagnostics, réhabilitations de collecteursâ€) pour 2,562M€

Ces montants et leur cumul peuvent paraître importants, mais ces dépenses concernent une activité publique essentielle à notre cadre de vie, à la capacité à gérer notre environnement en évitant ou limitant les inondations, en assurant la qualité de l'eau potableâ€ Ce sont des exemples de « dépenses publiques » dont on nous dit souvent dans les médias qu'il y en a trop et que les réformes des collectivités locales et la suppression de la taxe professionnelle cherchent à réduireâ€ Or, ces sommes ne disparaissent pas dans un paradis fiscal ou un coffre bancaire ! Elles correspondent à du travail utile, donc à la fois à des emplois qui apporteront cotisations sociales et pouvoir d'achat, et à des services nécessaires à notre quotidienâ€

Et dans toutes nos communes, nous avons des exemples de dossiers d'études ou de travaux en attente. A Vénissieux par exemple la route de Corbas dont l'étude a confirmé la nécessité d'un renforcement du réseau d'assainissement, mais qui n'est pas pour l'instant dans le programme de travaux. Et c'est le cas dans beaucoup de villes de l'agglomération. De fait, les services communautaires ont un « stock » de travaux potentiels pour de nombreuses années !

Un indicateur permet de s'en rendre compte. Chaque année, la communauté rénove ou renforce 0,4% de son réseau d'assainissement et 0,6% de son réseau d'eauâ€ La moyenne nationale est plutôt autour de 1%. Pour l'assainissement, cela veut dire qu'une canalisation doit tenir bonâ€ 220 ans, plus de deux siècles ! Or, la croissance de l'agglomération et son extension depuis 40 ans font qu'un très grand nombre de conduites sont insuffisantes.

Nous pensons de ce point de vue, qu'il serait utile de donner à nos communes une meilleure visibilité sur le programme de travaux en stock et la capacité à le réaliser dans le cadre du mandat.

Mais l'important est, comme le notait le vice-président aux finances dans sa présentation budgétaire, qu'il faudrait pouvoir augmenter ces dépenses publiquesâ€ C'est bien sûr un enjeu de nos choix politiques budgétaires locaux et d'agglomérations. Mais c'est aussi la nécessité de mettre en cause les politiques qu'on dit de « maîtrise de la dépense publique » pour mieux cacher qu'elles sont destinées à imposer la rigueur au plus grand nombre pour privilégier les dépenses privées d'une minorité, contre l'intérêt général.